

LEMUD

Bulletin d'informations n°9

Janvier 2014



MAIRIE DE LEMUD Permanence : Mardi et Jeudi de 17H00 à 19H00
Présence du maire le mardi de 18H à 19H, d'un adjoint le jeudi de 18H à 19H

✉ 1 rue du Moulin 57580 LEMUD ☎ 03.87.64.74.67
✉ mairie.lemud@wanadoo.fr 🌐 <http://mairie.lemud.free.fr/>

LE MOT DU MAIRE



Chers concitoyens,

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune. 2013, fut une année consacrée à la jeunesse, ce qui est une des priorités de l'équipe municipale. En juillet, le terrain multisports, tant attendu par les jeunes, s'est élevé à côté du terrain de pétanque. Pour la rentrée scolaire, un tableau TBI (Tableau Blanc Interactif) a été installé à l'école l'Arche de Noé afin de permettre d'améliorer le niveau de scolarisation des enfants. Nous n'avons pas oublié le reste de la population. En effet, une réflexion sur la construction d'une salle communale a été confiée à un programmiste. Beaucoup de travail a été accompli par l'équipe municipale, ce qui est normal, car elle est là pour répondre à vos attentes. Je vous souhaite à toute et à tous une année riche en joie, santé et prospérité.

Hervé SENSER

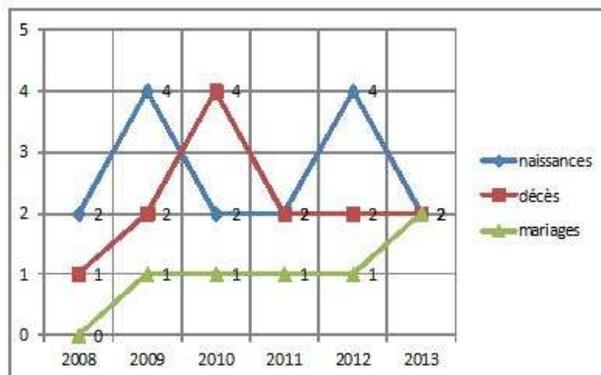
A vos agendas

Le repas des anciens de Lemud et d'Ancerville se déroulera le Dimanche 23 février 2014 à la salle des fêtes d'Aube.

Elections municipales
1er tour : 23 mars 2014
2ème tour : 30 mars 2014
Elections européennes
25 mai 2014

Etat Civil

Etat civil de 2008 à 2013



Naissance :

- ♦ Léo COBAI né le 10 février 2013.
- ♦ Nathan AUBERGER né le 11 novembre 2013.

Tous nos vœux de prospérité aux nouveau-nés et félicitations aux parents.

Mariage :

- ♦ Audrey BOUZIER et Gilles LINTZ le 01 juin 2013.
- ♦ Cristelle REMY et Guillaume BRANCARD le 17 Août 2013.

Tous nos vœux de bonheur aux mariés.

Décès :

- ♦ Mr Roland MARIATTE le 30 Août 2013.
- ♦ Mme Solange AUSESKI le 09 octobre 2013.

Toutes nos condoléances aux familles.

ELECTIONS MUNICIPALES 2014

Les modifications introduites par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013

La loi abaisse de 3500 à 1000 habitants le seuil au delà duquel les conseillers municipaux seront élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours.

Seuls les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants seront élus au scrutin majoritaire.

Cette loi introduit une obligation de déclaration de candidature pour l'ensemble des candidats qu'ils soient élus au scrutin de liste ou au scrutin majoritaire.

Dans les communes comptant moins de 1000 habitants, un dispositif spécial est introduit dans le code électoral. Les modalités de dépôt et d'enregistrement des candidatures sont les mêmes que celles prévalant dans les autres communes, mais les candidats pourront se présenter de manière isolée ou groupée, sans qu'il soit nécessaire de présenter une liste complète, le panachage restant par ailleurs autorisé. Seuls les candidats présents au premier tour pourront figurer au second tour, sauf nombre insuffisant de candidats par rapport au nombre de sièges à pourvoir. Il ne sera plus possible d'élire une personne qui n'a pas été candidate. En effet, les suffrages en faveur d'une personne qui n'aura pas déclaré sa candidature seront comptés comme nuls.

Le conseil municipal est élu pour une durée de 6 ans.

Mode de scrutin

Scrutin majoritaire à deux tours: communes de moins de 3 500 habitants (article L. 252 à L. 259 du Code électoral).

Nul ne peut être élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni la majorité des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

Au deuxième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative quel que soit le nombre de votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Vote par procuration

Nouveau – Mise en ligne du formulaire de vote par procuration

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA sont disponibles sous le lien suivant :

[Formulaire Cerfa n° 14952*01](#)

Pour les électeurs qui ne disposent pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante, il est toujours possible d'obtenir le formulaire de procuration au guichet d'une autorité habilitée.

L'électeur dans le bureau de vote

Pour voter, l'électeur doit être inscrit sur la liste électorale du bureau de vote où il se présente. Il doit nécessairement présenter une pièce d'identité, quelle que soit la taille de la commune. Dans toutes les communes, l'absence de carte électorale n'empêche pas de voter, mais elle nécessite des vérifications portant sur le lieu de vote de l'intéressé.

A retenir

- ▶ La campagne électorale en vue du premier tour sera ouverte le lundi 10 mars 2014 à zéro heure et s'achèvera le samedi 22 mars 2014 à minuit.
- ▶ Les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars 2014.
- ▶ Déclaration de candidature obligatoire.
- ▶ Impossibilité de voter pour une personne non candidate.
- ▶ Présentation d'une pièce d'identité pour voter : carte d'identité, passeport, carte vitale avec photographie, permis de conduire, carte d'invalidité avec photographie...



Bus 2014

12 février 2014	05 mars 2014	09 avril 2014
14 mai 2014	04 juin 2014	

Vous trouverez ci-dessus les dates de passage du bus les mercredis, à destination de METZ. Départ place sainte Félicité à 13h15 pour un retour prévu vers 17 h (pas de changement d'horaire).

La participation de chaque voyageur sera d'environ 3 €, le restant étant pris en charge par la commune.

Carte d'identité

La durée de validité de la carte nationale d'identité est portée à 15 ans



A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Cet allongement de cinq ans concerne uniquement les cartes d'identité sécurisées (carte plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Cette prolongation ne concernera pas les cartes nationales d'identité sécurisées délivrées aux personnes mineures. Celles-ci seront valable 10 ans lors de la délivrance.



Inutile de vous déplacer en mairie, si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013; la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Club des Doigts de Fées

Marguerite et Corinne (absentes sur la photo), Micheline, Renée, Armande, Sylvie et Rose-Marie sont à l'ouvrage tous les lundis. Vous pouvez les rejoindre dans la salle de l'ancienne mairie de 14 H à 17 H.



Les sages se réunissent tous les jeudis dans la salle de l'ancienne mairie à partir de 14 heures.

Club des Sages

Lotissement

Fin 2012 :
Début travaux de la première tranche



2013 :
Fin de la première tranche



Fin 2013 :
Début travaux de la seconde tranche



Retrospective 2013

Janvier

Vœux du maire et remise des récompenses pour les maisons fleuries.



Mars

Repas des anciens à Aube avec la commune d'Ancerville.



Retrospective 2013 suite

Avril

Une délégation du conseil municipal a rendu visite à Mme Leroy pour lui remettre une composition florale pour ses 95 ans.



Juin

L'inauguration de la fête par la commune s'est déroulée le samedi 29 juin. L'association « du côté de Lemud » a organisé une fois encore la fête communale.



Le jury du conseil régional est passé dans notre village et a maintenu une fleur du label «Villes et Villages fleuris» pour une durée de 3 ans.



Juillet

Retrospective 2013 suite

Juillet



Visite du sous-préfet de Metz-Campagne, François Valembis, dans notre commune lors de la construction du terrain multisports.

Août



Passage de montgolfières au dessus de Lemud.

Octobre

Que de bonbons pour Halloween organisé par quelques parents...



Décembre

Saint Nicolas et le Père Fouettard à la rencontre des enfants de la commune.



ECOLE " L'ARCHE DE NOË "



En septembre 2013, l'école de Lemud a eu le plaisir de retrouver sa troisième classe. La commune a donc cédé la salle de conseil municipal qui a accueilli ses écoliers, perdus le temps d'une année. Les élèves y sont donc scolarisés jusqu'en CE1 (les plus grands étant acheminés en bus dans les autres écoles du regroupement pédagogique).

A l'occasion de cette rentrée, l'école a été équipée d'un tableau blanc interactif, dont elle ne pourrait plus se passer !

L'école a organisé deux rencontres sportives en octobre, qui ont amené des dizaines d'enfants de villages voisins à courir dans nos rues, et à s'affronter lors de jeux collectifs sur le nouveau terrain multisports.

Par ailleurs, élèves, enseignants et parents de l'école n'ont pas perdu leur énergie et nous ont offert en décembre un Marché de Noël Médiéval, qui a fait trembler le village ! Les enfants ont, comme à leur habitude, excellé dans

l'interprétation des chants de Noël, au milieu des vapeurs de vin chaud et de tartiflette !
On dit que l'école est le cœur du village, et le nôtre bat vraiment fort !

Article et photo : S.MULLER

ASSOCIATION DU COTE DE LEMUD

Cette année, l'association a organisé le Carnaval pour les enfants du village, qui sont venus très nombreux. Le soleil était au rendez-vous, et un goûter a été offert par l'association : boissons, beignets et barbe à papa... Merci aux généreux habitants qui ont couvert nos petits héros de sucreries diverses !

Le Marché du Terroir, qui était organisé 3 fois par an, n'a pas résisté et l'association a été contrainte d'y mettre un terme. Les exposants baissaient les bras et les visiteurs étaient trop frileux...

Début juin, la désormais traditionnelle fête des voisins a animé la place Sainte Félicité dans une agréable convivialité: salades et tartes diverses se sont échangées autour de la plancha de l'association, qui pour l'occasion dorait les grillades des convives.

En juin, les bénévoles de l'association ont mis toute leur énergie pour préparer la course de caisses à savon rue du stade. Les petits engins ont été entièrement fabriqués par les participants, qui sont venus déguisés pour descendre avec élan depuis la forêt, avant de passer la ligne d'arrivée sous les applaudissements des spectateurs. Un jury a travaillé sérieusement toute la journée pour départager les candidats et distribuer les prix.

Pour accompagner la fête, buvette et restauration étaient au rendez-vous, et la journée s'est prolongée avec la fête de la musique : ateliers percussions pour petits et grands, et le concert de Play Santana par le groupe Fabrike et Sterpi. Pendant le concert, le repas, un cochon embroché et cuit toute la soirée sous les yeux des spectateurs, a été servi par les bénévoles. Enfin pour réchauffer l'atmosphère, un feu de Saint-Jean s'est embrasé vers 23 heures, toujours en musique.

Le dernier week-end de juin, comme tous les ans, la fête patronale a réveillé le village : les manèges ont investi la place et ont tourné dès le samedi, pendant que l'association servait le couscous préparé par Christian du Relais de Lemud. Les convives ont pu s'essayer au Karaoké dans la convivialité. La nuit fut courte car dès 5 heures les premiers brocanteurs s'installaient. La présidente de l'association se félicite du succès de la brocante, à travers laquelle elle a voulu souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants du lotissement, qui ont pu apercevoir chineurs et brocanteurs en levant leurs volets. Les majorettes ont été appréciées lorsqu'elles ont fait diverses démonstrations, et ont défilé dans tout le village.

L'association a également participé au Marché de Noël médiéval organisé par l'école du village.

Les responsables de l'association préparent dès à présent l'année 2014, qu'ils espèrent tout aussi riche en événements et en émotions !

Vous pouvez consulter régulièrement le site www.ducotedelemud.fr et n'hésitez pas à les contacter, voire à les rejoindre !

Article et Photo: S.MULLER



LEMUD et son histoire

Sur la promenade botanique du Dr. Humbert

Ce médecin de Pontoy⁽¹⁾, avait pris le train de Metz à Courcelles-sur-Nied un beau jour de juin 1870. Le but de son déplacement ? Un aller-retour à pied depuis la gare de Courcelles jusqu'aux environs de Rémilly. Il passa, bien évidemment, par Lemud !

Son périple a été publié dans le douzième cahier du « Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle du Département de la Moselle ». Dans son article de 12 pages, il recense plus de 100 espèces de plantes qu'il a observées en bord de rivière, dans les prés humides, les forêts, les moissons, les haies, etc.

Précisément, depuis la gare de Courcelles-sur-Nied, il a traversé la Nied au niveau du moulin pour rejoindre Sanry-sur-Nied. Après les vignes de Bazoncourt, il longe la Nied Française en direction de Rémilly, toujours sur la rive droite. Il observe « dans la Nied, près du village de Lemud : *Nymphaea alba** et *Nuphar lutea*, plante des eaux séléniteuses ».

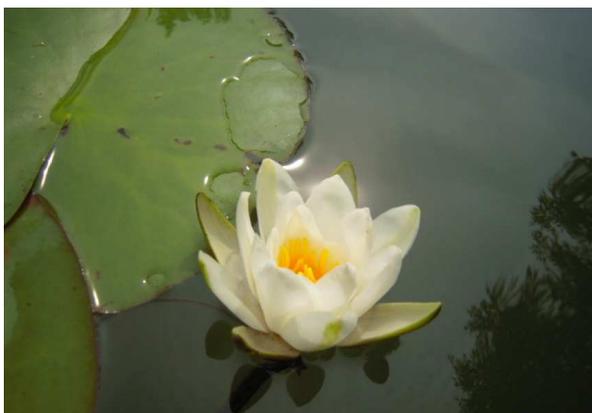


Photo : Le nénuphar blanc (*Nymphaea alba*) est toujours présent dans la Nied à Lemud © Jérôme MICELI, botaniste.

Il continue ensuite par Voimhaut, Vittoncourt, Faux-en-Forêt et Adaincourt. Il traverse la Nied à Han-sur-Nied pour explorer la rive gauche. Là, il traverse les prés salés et le petit bois d'Aubécourt, franchit Rémilly et, par l'actuelle RD 999, arrive à Lemud où il aperçoit « dans les fossés humides des jardins : *Persicaria mitis** ». Il monte ensuite l'actuelle rue du Stade jusqu'à Aube, visite Poncillon et Sorbey pour rejoindre finalement la gare de Courcelles-sur-Nied.

Lors de sa promenade, il observa également cinq espèces d'orchidées : *Dactylorhiza majalis** dans un pré humide en amont du moulin de Courcelles-sur-Nied, en rive droite de la Nied, *Dactylorhiza incarnata** à l'est de Vittoncourt, *Dactylorhiza maculata** près d'Adaincourt, *Neottia nidus-avis** à Aubécourt et *Orchis militaris** dans le bois entre Aube et Pontoy.

Ce docteur Humbert, alors âgé de 59 ans, était un bon marcheur, puisque dans cette belle journée de juin 1870, il aura parcouru un peu plus de 40 km ! Avis aux amateurs !

⁽¹⁾ François Humbert né en 1811 à Pontoy, décédé à Nancy le 8 janvier 1890 et enterré à Pontoy. Il exerça la médecine à Pontoy dès 1838. Veuf en 1859, il se remarie et se retire à Metz, rue Fabert, en 1863. Suite à l'Annexion, il part à Nancy en 1873.

(*) Orthographe et/ou nomenclature binomiale mises à jour.

Article : Jérôme MICELI, 18 décembre 2013

FOOTBALL CLUB GUINGLANGE-LEMUD

Le football Club de Guinglange-Lemud a accueilli en juin 2013 un nouveau président-entraîneur, en la personne de Bruno Paracief, d'Aube et joue en sénior quatrième division du district mosellan.

Le F.C.G-L est actuellement sixième au classement.

Reprise du championnat le 2 mars 2014 à Vantoux, prochain match de championnat à Lemud le 9 mars 2014.



Photo: <http://fc-guinglange.footeo.com/saison-2013-2014/>